

**Le silence du figurant de sa propre histoire  
Autour du tournage du film français « Opération turquoise »  
au Rwanda**

**On cinema and the making of history in Rwanda.  
A role for Rwandans ?**

Annie Laliberté

Globalisation des cultures : traces, traverses et voix de jeunes anthropologues

Volume 32, Special Issue, 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/000206ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/000206ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laliberté, A. (2008). Le silence du figurant de sa propre histoire : autour du tournage du film français « Opération turquoise » au Rwanda. *Anthropologie et Sociétés*, 32, 55–63. <https://doi.org/10.7202/000206ar>

Article abstract

An abundant cinematography was born from ashes of the Rwandan genocide of 1994. In June 2007, the French filmmaker Alain Tasma walked a team in Rwanda in order to make a film on the Turquoise Operation, a military action organized by France at the end of the Rwandan genocide. The team stopped in Butare, province very touched by the massacres : it recruited extras there among the Rwandan present at the time of the drama of 1994 ; it carried out a reconstitution of the drama whereas the inhabitants were occupied with their daily occupations. The whole, 13 years after the drama. A reflection can be raised about the perceptions of these filmmakings within the Rwandans. We chose to focus on intellectuals from Butare : through discussions with students and teachers and presence at the scene of the shooting of Operation Turquoise, we found that the eyes of foreigners raise expectations about the imbalance in the performances, particularly for political reasons. This view of the elites on the shooting is also indicative of a report trouble with transparency, the expression and relationship with the peasantry.

# LE SILENCE DU FIGURANT DE SA PROPRE HISTOIRE

## *Autour du tournage du film français « Opération turquoise » au Rwanda*

Annie Laliberté



Une abondante littérature et cinématographie est née des cendres du génocide rwandais de 1994. Les films *Un dimanche à Kigali* et *J'ai serré la main du diable* ont même été tournés au Rwanda<sup>36</sup>. Dans la foulée, le cinéaste français Alain Tasma y a promené une équipe en juin 2007 afin de reconstituer l'Opération Turquoise, une action militaire organisée par la France à la fin du génocide rwandais<sup>37</sup>. L'équipe s'est arrêtée à Butare, province très touchée par les massacres, y a recruté des figurants et y a effectué une reconstitution sur des lieux chargés d'histoire, alors que les locaux vivaient à leur quotidien.

La vocation de destination-tournage du Rwanda force une réflexion sur la mémoire et la représentation. D'abord, les limites inhérentes au médium cinématographique : David MacDougall (1992) souligne que les « films which focus on memory do not of course record memory itself, but its referents, its secondary representations (in speech, for example) and its correlatives ». Michael Dorland (2007), dans son analyse des films qui dépeignent l'Holocauste et les génocides rwandais et cambodgien, interroge la fluidité des concepts d' « Holocauste » et de « génocide » à travers le temps et les normes de représentation qui s'érigent dans l'industrie du cinéma. Nicolas Mirzoeff (2005) a étudié la représentation par l'image du trauma, mais dans les mémoriaux consacrés au génocide rwandais. Claudine Vidal a souligné les biais dans les représentations médiatiques et universitaires (1998a, 1998b) et l'instrumentalisation de la mémoire du génocide rwandais (2004), des études qui mettent l'accent sur les limites des représentations.

36. Réalisés respectivement par Marc Favreau et Roger Spottiswoode et basés sur les écrits de Gil Courtemanche et du général retraité Roméo Dallaire, commandant en chef de la Mission de paix des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) de 1993 à 1996.

37. L'Opération Turquoise est une opération dirigée par la France et décidée par la résolution n° 929 du Conseil de sécurité des Nations-Unies qui (1) « ...donne son accord à ce qu'une opération multinationale puisse être mise sur pied au Rwanda à des fins humanitaires jusqu'à ce que la MINUAR soit dotée des effectifs nécessaires ». La résolution proposée par la France a été adoptée le 22 juin 1994, plus de deux mois après le commencement du génocide et des suites de l'échec à établir une action concertée MINUAR II. L'Opération Turquoise a commencé le 23 juin, sous le commandement du général Lafourcade.

Une réflexion complémentaire peut être posée non pas en termes de limites du genre à assurer une mémoire, mais bien quant aux perceptions de ces tournages chez les locaux. Nous nous intéressons aux intellectuels de Butare : au travers des discussions avec des étudiants et professeurs de l'Université nationale du Rwanda (UNR) et une présence sur les lieux du tournage d'Opération Turquoise, nous avons constaté que le regard d'étrangers suscite des anticipations quant au déséquilibre des représentations, notamment pour des raisons politiques. Ce regard des élites sur le tournage est également révélateur d'un rapport trouble avec l'expression et la relation avec la paysannerie.

### **Tourner en contexte de retenue**

Ce matin de juin, le réalisateur met en scène l'évacuation d'un orphelinat pendant le génocide, évacuation controversée parce que assimilée à une entreprise de relations publiques française. De faux militaires français embarquent une cinquantaine d'enfants-figurants dans des camions. Des figurants adultes aux traits fins et au nez étroit jouent les tutsis, lesquels côtoient des hutus trapus, le nez très épaté. Ils ont été choisis parce que leurs traits grossissaient les stéréotypes courants, alors qu'en réalité l'ethnicité n'est pas affaire de physionomie mais bien de conscience identitaire<sup>38</sup>. Les enfants, tous nés après le génocide, rigolent alors qu'ils sont transportés dans les camions. Après six heures à répéter, le dîner est servi aux figurants. Les Blancs « muzungus » dans une salle, les Rwandais dans l'autre. Un buffet pour les Blancs, une boîte à lunch rationnée pour les Rwandais. « On ne peut pas leur donner accès au buffet, ils vont faire une montagne de leur assiette », explique une responsable du casting. « Nous avons consulté nos collaborateurs rwandais, et ce sont eux qui nous ont avertis ». Une séparation dérangeante : que représente un buffet sur le total d'un budget, pour un tournage qui déplace une montagne entre Kigali, Kibuye, Gikongoro et Butare ?

Le tournage se déroule à Butare (moins de 100 000 habitants) qui compte plusieurs milliers de personnes détenues pour crimes de génocide<sup>39</sup>. D'abord préservée du génocide grâce à l'opposition d'un préfet local, elle a ensuite été marquée par les plus violentes exactions (HRW 1999). Treize ans plus tard, la ville gère « l'après » au quotidien. Chaque mercredi, pendant les gacaca (tribunaux populaires), les Butariens jugent en communauté les crimes de génocide, le tout sur fond de controverse. Émettant de sérieuses réserves sur l'impartialité de

38. Nous n'abordons pas ici la question des controverses sur l'origine des ethnies (Hutus, Tutsis et Twas) –transmises en filiation paternelle– et du servage qui a caractérisé la période pré-coloniale. Rappelons que ces questions, pourtant de plus en plus documentées dans la littérature scientifique (De Lame 2002 ; Vansina 2001, entre autres), font l'objet d'interprétations susceptibles d'être utilisées à des fins politiques : système de castes « biologisé » par les Belges pour les uns, appartenance biologique et immuable chez les autres.

39. Selon le dernier recensement de 2002, la province de Butare (comprenant la ville de Huye et les milieux ruraux) comptait 725 940 personnes (Rwanda Investment Promotion Agency 2004). Elle a cependant un fort taux de croissance. Les estimations du nombre d'inculpés pour crimes de génocide varient d'une organisation à l'autre. La Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (2007) recensait 9590 prisonniers dans la seule prison de Butare en 2006, la majorité incarcérée pour crimes de génocide.

la justice rwandaise, Amnesty international (2007) déconseille l'extradition de suspects au Rwanda. Human Rights Watch (2008) dénonce les vices de procédures, les cas de corruption et les fausses accusations. Les autorités, agacées par ces critiques, rappellent l'ampleur de la tâche et dénoncent tant l'incapacité de la justice internationale de juger un grand nombre d'inculpés que l'ethnocentrisme des organisations internationales<sup>40</sup>. Le Front patriotique rwandais (FPR), le mouvement rebelle issu de la diaspora rwandaise de l'Ouganda qui a combattu le gouvernement entre 1990 et 1994, est actuellement au pouvoir, avec à sa tête l'actuel président, Paul Kagamé. À l'automne 2006, un juge d'instruction français, Jean-Louis Bruguière, a émis un mandat d'arrêt international contre des membres de l'entourage présidentiel, les accusant d'avoir abattu l'avion présidentiel de son prédécesseur, Habyarimana, prélude au génocide<sup>41</sup>. La diplomatie française a été sommée par les autorités rwandaises de quitter le pays, puis son rôle passé d'Opérateur Turquoise a été scruté à la loupe et dénoncé, les journaux locaux pro-gouvernementaux publiant régulièrement à la Une des attaques contre la France, l'accusant de complicité directe de génocide.

C'est dire que le regard sur le passé offert par l'équipe Tasma s'est inscrit dans un contexte politique qui ne sera pas rapporté. Les efforts actuels de mémoire au Rwanda (commémorations du génocide, musées du génocide, matériel scolaire) sont chapeautés par une classe politique qui était partie prenante de la guerre de 1990-1994, guerre dont le génocide a été la partie visible aux yeux du monde. Vidal (2004) constate qu'à chaque commémoration depuis 1994, « le pouvoir a instrumentalisé la représentation du génocide en fonction des conflits du moment et produit une histoire officielle qui donnait un prolongement idéologique aux rapports de force dans lesquels les autorités étaient engagées sur le moment »<sup>42</sup>. La liberté de presse est très restreinte, les références à l'ethnicité passibles de peines d'emprisonnement<sup>43</sup>. L'entrée sur le territoire rwandais avec une caméra à

40. Ces réponses ont été formulées notamment lors d'une entrevue que Tharcisse Karugarama, le ministre rwandais de la Justice, a accordée à un groupe de journalistes, en notre présence, à ses bureaux de Kigali, le lundi 12 novembre 2007.

41. Depuis, un juge d'instruction espagnol a lancé, le 6 février 2008, des mandats d'arrêt à l'encontre de quarante hauts responsables de l'armée rwandaise pour actes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et terrorisme commis au Rwanda et en République démocratique du Congo (RDC) entre le 1er octobre 1990 et 2002. Le président du Rwanda, Paul Kagame, bénéficie de l'immunité présidentielle.

42. Entre autres, Filip Reyntjens (2004 : 1), professeur et président de l'Institut de politique et de gestion du développement et du Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique, à l'Université d'Anvers, dresse un bilan très critique de la présidence Kagamé : « Ten years after the 1994 genocide, Rwanda is experiencing not democracy and reconciliation but dictatorship and exclusion. Although the government led by the Rwanda Patriotic Front has achieved rapid institutional reconstruction and relatively good bureaucratic governance, it has also concentrated power and wealth in the hands of a very small minority, practised ethnic discrimination, eliminated every form of dissent, destroyed civil society, conducted a fundamentally flawed "democratization" process, and massively violated human rights at home and abroad ».

43. La Loi n° 47/2001 du 18 décembre 2001 portant répression des crimes de discrimination et pratique du sectarisme prévoit les peines à imposer aux personnes reconnues coupables de divisionnisme, soit : [version du Journal officiel de la République rwandaise] « toute expression

la main est soigneusement encadrée<sup>44</sup>. Les locaux connaissent ces balises, pour les expérimenter au quotidien. Alors que tous ont la liberté de dissenter du Rwanda lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du pays, les locaux, eux, ne peuvent suivre la vague.

Le discours actuel des autorités rwandaises est axé sur la culpabilité des acteurs étrangers. Les relations coloniales sont pointées du doigt comme le facteur décisif de l'ethnisation du pays, prélude au génocide. Les images des colons belges dans les années 1930, mesurant les largeurs du nez et les proportions du corps en vue de l'établissement de cartes d'identité ethniques, sont parmi les premières vignettes sur le site mémoriel de Gisozy (Kigali). L'apathie des puissances mondiales, les faillites de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), l'appui militaire de la France au régime hutu d'Habyarimana, les références à une « françafrique » qui serait avide de conserver son empreinte coloniale, sont autant de leitmotifs véhiculés par les médias pro-gouvernementaux<sup>45</sup>. Éclipsée la réflexion en profondeur sur les responsabilités locales, l'économie de la guerre, le rôle des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, la pauvreté endémique et la dimension transnationale de l'ethnocide, notamment décrite chez Appadurai (2006). Dans une société aussi divisée de l'intérieur, cette insistance sur le facteur externe rappelle le rôle de ciment que le patriotisme de guerre peut insuffler au pouvoir politique.

## Regards d'intellectuels

Nous avons discuté du tournage d'Opération Turquoise avec un groupe de 11 étudiants universitaires<sup>46</sup>. Voici ce qu'ils en ont dit : les cinéastes de passage ont déjà leur script en main et ne profitent pas de leur séjour pour compléter leur histoire ; la présence de faux militaires peut causer des traumatismes dans la population ; les autorités ont autorisé le tournage parce que « elles savent que c'est un film qui va donner la réalité de ce que la France a fait dans le génocide ». Au fil de l'entrevue, les étudiants ont insisté sur le manque d'information des étrangers et sur l'ignorance présumée de la dite « population ». Parmi les commentaires entendus chez d'autres intellectuels de Butare : 1) « Les gens ne font pas la

---

orale, écrite ou tout acte de division, pouvant générer des conflits au sein de la population, ou susciter des querelles fondées sur la discrimination » (CRDI s.d. ; voir aussi AI août 2004 : 11 ; Rwanda 25 mai 2006 : 89).

44. Un journaliste étranger est tenu d'obtenir une accréditation du ministère de l'Information (MININFOR) pour pouvoir travailler.
45. Ces observations se basent sur un examen attentif des journaux *New Times*, *Ingabo* et *Grands Lacs Hebdo* mené entre mars et décembre 2007. En outre, la cérémonie nationale de commémoration du génocide, qui se déroulait en zone Turquoise, a essentiellement en 2007 porté sur les « complicités de la France dans le génocide », en réponse à la crise politique de court terme. En présence de nombreux dignitaires étrangers, des Rwandais, le président Kagamé compris, se sont succédés à la tribune pour témoigner des exactions commises en zone Turquoise, certains racontant que des militaires français auraient piétiné les corps de victimes.
46. S'agissant de notre entrevue collective du 3 juillet 2007, cette posture permet également de mesurer le seuil de désirabilité sociale des réponses et le seuil de tolérance à la liberté d'expression.

différence entre une fiction et un documentaire » ; 2) « J'ai entendu des paysans parler du film. Quand ils ont su que des Français venaient tourner ici, ils ne comprenaient plus. Ils pensaient que c'étaient les mêmes militaires français qui revenaient jouer leur scène! » ; 3) « Ça peut re-chauffer les esprits! » Que révèle cette référence appuyée à l'ignorance des Autres (étrangers, comme locaux) sinon un renvoi à ses propres incompréhensions et sa propre incapacité à parler? Qui, de toutes les sources, sont les plus à même de renseigner les personnes moins instruites, les non-initiés et les absents, sur la situation réelle du pays? En explorant la question, au cours de l'entrevue collective avec les étudiants, nous avons décelé un malaise. Nous avons alors demandé aux étudiants ce qu'ils aimeraient écrire, s'ils étaient journalistes.

ÉTUDIANT A.– Moi j'aimerais écrire un article sur la liberté d'expression dans le pays.

CHERCHEUR. – Est-ce que vous pourriez le faire?

ÉTUDIANT A.– Bon, c'est ça le problème... c'est ça le problème...

(rire collectif)

ÉTUDIANT A (rire). – Je n'ai pas dit que c'est parce qu'il n'y en a pas! Mais... c'est un sujet qui me préoccupe.

Pendant l'entrevue, les étudiants se toisaient les uns les autres, mesuraient leurs propos, abordaient par la bande certaines préoccupations. Les femmes se sont assises à l'autre bout de la pièce ; ceux qui se sont placés aux côtés de la chercheuse étaient les plus calmes, les plus pondérés, ils maîtrisaient le groupe. Dans un contexte de retenue, qui a ses racines dans la culture politique du pays et un certain rapport à l'autorité (Karege 2004), il est extrêmement difficile de recueillir des informations et de décoder les dynamiques de groupe sans au préalable un contact prolongé et une acceptation de ses propres limites<sup>47</sup>. Un contact qui révèle également le grand décalage qui subsiste entre les Rwandais de la diaspora venus au pays après le génocide et ceux, souvent plus invisibles, qui étaient présents pendant le génocide et qui sont qualifiés de « soaps » (savons) dans le langage populaire, en référence à l'insaisissable. La présence – éphémère – d'équipes de tournage étrangères rappelle combien le déséquilibre est grand entre ceux qui peuvent parler, même ne sachant pas, et ceux qui gardent le silence. Un silence qu'il est même difficile de définir, tant subsiste un silence sur le silence. Pudeur? Perception de l'ignorance de l'Autre? Appui aux autorités? Peur?

Dans certaines élites rôde le spectre des exactions de masse. Des intellectuels nous ont exprimé leur volonté de taire des problèmes, notamment de discrimination envers les Hutus, afin de préserver l'ordre et la sécurité nationale. Ce faisant,

---

47. Jonathan Benthall a eu cette formule pour qualifier cette posture de l'anthropologie : « (it) is the only social science which continuously subjects all its own preconceptions to radical interrogation (2002 : 11). Genest (1985) parle d'un anthropologue qui doit vivre un contact direct et intense, motivé par la passion de l'échange, et peut s'attendre à vivre un véritable accouchement de soi dans la confrontation avec l'autre.

ils exprimaient la crainte d'être perçus suivant l'équation « élite = tutsie = pro-Kagamé ». Au travers cette crainte se profilait cette perception-miroir : « paysannerie = hutu = génocidaire ». Une lecture trop simpliste qui ne tient pas compte des familles mixtes, des hommes et des femmes, toutes origines confondues, qui ne souhaitent que la fin des violences. Mais parce que l'Histoire officielle a ignoré les milieux populaires pour ne recueillir que les témoignages des élites (Vansina 2001 ; DeLame 2002), la paysannerie demeure encore aujourd'hui un mystère dont on ne sait s'il faut l'aborder de plein fouet ou l'occulter<sup>48</sup>. « Qui sait ce qu'il y a dans la tête des gens? ». « Si on aborde des questions de discrimination contre les Hutus, les gens vont se révolter ». Il se trouve, dans le Rwanda de 2007, des intellectuels qui n'osent pas critiquer le gouvernement, de crainte de l'ébranler et de réveiller les « masses »<sup>49</sup>.

« Ce qui me dérange, c'est de savoir : peut-on représenter un génocide? Je crois que ce n'est pas possible », a soulevé un professeur de l'UNR. Au reste, ces représentations foisonnent, les plus populaires reposant sur une communication pragmatique que Debray (2000 : 15) oppose à la transmission qui assure le lien intergénérationnel. Alors que les travaux scientifiques empêchent « le confort des visions idéologiques simples de déployer leur écran sécurisant, le public aime à retrouver les figures et les auteurs connus. Les travaux plus pointus sur le Rwanda restent donc peu diffusés et méconnus » (Lame 2002 : 137). Or des pièges guettent les observateurs pressés de raconter le génocide : le découpage temporel anhistorique, le suremploi du paradigme ethnique (faisant fi de l'assujettissement de l'ethnicité aux ambitions personnelles des chefs de guerre) et l'instrumentalisation de la production artistique à des fins politiques (propagande)<sup>50</sup>.

En 2007, alors que les autorités rwandaises insistaient sur l'action ou l'inaction (selon les cas) des gouvernements étrangers face au génocide de 1994, ce sont encore des étrangers seuls ou des Rwandais de la diaspora qui en offraient des représentations. Comme si l'histoire rwandaise était à la fois écrite et déterminée par les autres. Lors des entrevues accompagnant la sortie des films, les réalisateurs mentionneront la présence d'une équipe de psychologues – rwandais – sur les lieux du tournage. « Le film permet d'être à l'écoute, de laisser parler les émotions », évoquera-t-on, sans questionner la valeur de l'argument psychologique et son

48. Les premières représentations du génocide dans les médias et ouvrages universitaires reflèteraient en outre cette perception des milieux ruraux. Selon Vidal (1998a : 321), deux angles auraient dominé les représentations : d'une part le contexte politique et idéologique dans lequel les autorités et les élites ont baigné, générant suivant les cas soutien ou indifférence face au génocide ; d'autre part, outre cette analyse des factions instruites, la participation massive d'un monde rural vu comme manipulé.

49. Cette perception quelque peu infantilissante de la paysannerie s'est manifestée à plusieurs reprises dans les réponses d'entrevue, mais également lors d'activités académiques pendant notre ethnographie dans des cours locaux de journalisme. La perception dominante, chez les intellectuels, était celle de médias puissants et d'un public faible.

50. Des représentations hâtives propices au mauvais emploi de concepts : « génocidaires » (pour désigner des présumés tueurs avant même leur traduction en justice), « rescapés » (qui désigne de plus en plus les seuls Tutsis et oublie les victimes hutues), « Hutus modérés » (qui laisse entendre une exception à une loi générale plutôt troublante).



possible assujettissement au politique. Comme cette insistance sur les témoignages, lors des commémorations officielles du génocide, les autorités n'étant pourtant pas sans savoir que l'étalage des sentiments dans la sphère publique rompt avec ce qui est socialement désirable (Bagilishya 1992). Si, pendant ce temps, certains acceptent un salaire de 10 \$ pour jouer les figurants d'un jour, ce n'est pas par désir de « se confier » à des inconnus. C'est parce que pour un employé de maison, cela représente parfois trois semaines de salaire<sup>51</sup>. Finalement, cet appel aux « topiques du malheur », pour reprendre l'expression de Fassin (2004), occulte une question clef : « Qui ne parle pas? ».

## Références

- AMNESTY INTERNATIONAL, 2007, *Les personnes soupçonnées de génocide ne doivent pas être envoyées au Rwanda pour y être jugées tant que les conditions pour la tenue de procès équitables ne sont pas remplies*. Consulté sur Internet ([http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/s\\_informer/communiques\\_de\\_presse/les\\_personnes\\_soupeonnees\\_de\\_genocide\\_ne\\_doivent\\_pas\\_etre\\_envoyees\\_au\\_rwanda\\_pour\\_y\\_etre\\_jugees\\_tant\\_que\\_les\\_conditions\\_pour\\_la\\_tenu\\_de\\_proces\\_equitables\\_ne\\_sont\\_pas\\_replies](http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/s_informer/communiques_de_presse/les_personnes_soupeonnees_de_genocide_ne_doivent_pas_etre_envoyees_au_rwanda_pour_y_etre_jugees_tant_que_les_conditions_pour_la_tenu_de_proces_equitables_ne_sont_pas_replies)), le 28 novembre 2008.
- APPADURAI A., 2006, *Fear of Small Numbers : An Essay on the Geography of Anger*. Durham, Duke University Press.
- BAGILISHYA D., 1992, *Quelques stéréotypes culturels de la vie relationnelle des Rwandais au-delà des apparences*. Document préliminaire non publié.
- BENTHALL J. (DIR.), 2002, *The Best of Anthropology Today*. Londres, New York, Routledge.
- DEBRAY R., 2000, *Introduction à la médiologie*. Paris, Presses universitaires de France.
- DE LAME D., 2002, « Quelle soumission? Identification et rapports de pouvoir au Rwanda », *African Studies Review*, 45 : 127-139.
- DORLAND M., 2007, « PG- Parental Guidance or Portrayal of Genocide : the Comparative Depiction of Mass Murder in Contemporary Cinema » : 417-432 in A. THOMPSON (dir.), *Media and the Rwanda Genocide*. Londres, Pluto Press.
- FASSIN D., 2004, « La cause des victimes », *Les Temps Modernes*, 627 : 73-91.
- GENEST S. (DIR.), 1985, *La passion de l'échange : terrains d'anthropologues du Québec*. Chicoutimi, G. Morin.
- HUMAN RIGHTS WATCH, 2008, *World Report 2008*. Consulté sur Internet (<http://hrw.org/englishwr2k8/docs/2008/01/31/rwanda17828.htm>), le 3 février 2008.
- HUMAN RIGHTS WATCH, 1999, *Leave None to Tell the Story : Genocide in Rwanda*. Consulté sur Internet (<http://www.hrw.org/reports/1999/rwanda/index.htm>), le 3 février 2008.

---

51. Pendant ce temps, les figurants blancs ont reçu quotidiennement 50\$ pour leur participation. Un différentiel s'expliquant, selon la responsable du casting, par un jeu de l'offre et de la demande, le besoin en figurants blancs étant énorme par rapport aux disponibilités.



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE, *Loi n° 47/2001 du 18 décembre 2001 portant répression des crimes de discrimination et pratique du sectarisme*. Consulté sur Internet ([http://www.amategeko.net/index.php?Parent\\_ID=7709](http://www.amategeko.net/index.php?Parent_ID=7709)), le 28 novembre 2008.

KAREGE A., 2004, *Les médias rwandais toujours au service du pouvoir. Points de vue concrets*. Paris, L'Harmattan.

LIGUE RWANDAISE POUR LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LIPRODHOR), 2007, *Situation des droits de la personne au Rwanda*. Rapport 2006.

MACDOUGALL D., 1992, « Films of Memory », *Visual Anthropology Review*, 8 : 29-37.

MIRZOEFF N., 2005, « Invisible Again », *African Arts*, 38 : 36-96.

NATIONS UNIES, 1994, *RÉSOLUTION 929 (1994) : Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3392e séance le 22 juin 1994*. Consulté sur Internet (<http://www.un.org/french/docs/sc/1994/94s929.htm>), le 28 novembre 2008.

REYNTJENS F., 2004, « Rwanda, ten years on : from genocide to dictatorship », *African Affairs*, 103 : 177-210.

RWANDA INVESTMENT PROMOTION AGENCY, 2004, Troisième Recensement général de la population et de l'habitat - août 2002. Kigali, Ministère des finances et de la planification économique.

VANSINA J., 2001, *Le Rwanda ancien : le royaume nyiginya*. Paris, Karthala.

VIDAL C., 2004, « La commémoration du génocide au Rwanda. Violence symbolique, mémorisation forcée et histoire officielle », *Cahiers d'études africaines*, 175. Consulté sur Internet (<http://etudesafriques.revues.org/document4737.html>), le 17 février 2008.

VIDAL C., 1998a, « Questions sur le rôle des paysans durant le génocide des Rwandais tutsis », *Cahiers d'études africaines*, 150 : 331-346.

VIDAL C., 1998b, « Le génocide des Rwandais tutsi et l'usage public de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, 152 : 653-663.

## **RÉSUMÉ – ABSTRACT**

*Le silence du figurant de sa propre histoire. Autour du tournage du film français « Opération Turquoise » au Rwanda*

Une abondante cinématographie est née des cendres du génocide rwandais de 1994. En juin 2007, le cinéaste français Alain Tasma et son équipe ont parcouru le Rwanda dans le but de tourner un film sur l'Opération Turquoise, une action militaire organisée par la France vers la fin du génocide rwandais. L'équipe s'est arrêtée dans la ville de Butare, province très touchée par les massacres : elle y a recruté des figurants parmi les Rwandais présents au moment du drame de 1994 et a procédé à une reconstitution du drame tandis que les habitants vaquaient à leurs occupations quotidiennes. Le tout treize ans après le drame. Une réflexion peut s'engager sur la perception de ces tournages chez les Rwandais. Nous avons choisi de mettre l'accent sur les intellectuels de Butare : dans le cadre de discussions avec les élèves et les enseignants et la présence sur les lieux du tournage de l'Opération Turquoise, nous avons constaté que ce tournage suscitait des attentes au sujet du déséquilibre dans les représentations, en particulier

pour des raisons politiques. Ce point de vue des élites est aussi révélateur d'un rapport trouble avec la transparence, l'expression et la relation avec la paysannerie.

Mots-clés : Laliberté, cinéma, film, représentation, Rwanda, génocide, non-dit, Opération Turquoise, anthropologie, histoire.

*On cinema and the making of history in Rwanda. A role for Rwandans ?*

An abundant cinematography was born from ashes of the Rwandan genocide of 1994. In June 2007, the French filmmaker Alain Tasma walked a team in Rwanda in order to make a film on the Turquoise Operation, a military action organized by France at the end of the Rwandan genocide. The team stopped in Butare, province very touched by the massacres : it recruited extras there among the Rwandan present at the time of the drama of 1994 ; it carried out a reconstitution of the drama whereas the inhabitants were occupied with their daily occupations. The whole, 13 years after the drama. A reflection can be raised about the perceptions of these filmakings within the Rwandans. We chose to focus on intellectuals from Butare : through discussions with students and teachers and presence at the scene of the shooting of Operation Turquoise, we found that the eyes of foreigners raise expectations about the imbalance in the performances, particularly for political reasons. This view of the elites on the shooting is also indicative of a report trouble with transparency, the expression and relationship with the peasantry.

Keywords : Laliberté, cinema, movie, representation, Rwanda, genocide, silence, Opération Turquoise, anthropology, history

*Annie Laliberté  
Département d'anthropologie  
Université Laval  
Pavillon Charles-De Koninck  
1030, avenue des Sciences-Humaines  
Québec (Québec) G1V 0A6  
Canada  
annie\_laliberte@hotmail.com*